

## REGLEMENT SYSTEME DE BRETAYE (BOMAL)

Ce règlement doit être suivi par chaque visiteur. Les deux buts essentiels de cette réglementation sont:

- a) l'entretien de relations optimales entre le propriétaire et les spéléos, pour garantir un accès définitif de la grotte.
- b) préserver la grotte, sous tous ses aspects, dans l'état dans laquelle nous l'avons découverte en 1991, pour que ceux qui nous suivront puissent en jouir autant que nous le faisons à l'heure actuelle.

### CONDITIONS D'ACCES

- 1) L'accès à la grotte est soumis à une permission préalable. Toutes les demandes doivent être écrites et adressées au SC AVALON, qui s'occupera de la coordination des visites. La demande doit nous parvenir un mois avant la date prévue pour la visite.
- 2) Les demandes seront traitées en ordre de réception. Dans la mesure du possible nous tiendrons compte de la date proposée par vous. Si cette date est déjà prise, nous vous proposerons une autre.
- 3) Une seule visite est permise par week-end. L'équipe qui visite peut être constituée d'au **maximum 6 personnes**. La permission n'est valable que pour la durée d'un seul jour.
- 4) La permission vous sera uniquement accordée par écrit. Vous devez compléter ce document et le sous signer. Le jour de visite, vous devez vous présenter pourvu de ce document chez le propriétaire, à l'heure prévue. Il sera préalablement prévenu par SC AVALON de votre venue.
- 5) La grotte est uniquement accessible aux clubs affiliés à une **fédération reconnue**, comme U.B.S, V.V.S, Speleo Nederland. Chaque club ne peut obtenir qu'une permission par an.
- 6) La grotte ne peut en aucun cas être utilisée comme **grotte d'écolage**. Chaque visiteur **doit être membre effectif** d'une des fédérations citées dans l'article 5, et doit en plus disposer de l'expérience nécessaire.

### STATIONNEMENT/MARCHE D'APPROCHE

- 7) Il est uniquement permis de stationner les véhicules sur le parking près du B5 (Capture de l'Aisne). Le chemin à côté de la maison du propriétaire ne peut en aucun cas être utilisé comme parking.
- 8) Soyez discret (le parking se trouve à côté d'une voie publique) et **changez-vous sur la petite plage** en bordure de l'Aisne, à 10 mètres seulement du parking!
- 9) N'abandonnez pas de déchets sur le parking ou dans le bois.
- 10) Vous devez emprunter le chemin le plus court vers les entrées. Ils se trouvent toutes deux sur la rive gauche de l'Aisne. Il n'est pas permis d'entrer dans le Bois de Bretaye (privé + chasse). Pour accéder à l'entrée aval (B0): prendre le chemin privé à côté de la maison du propriétaire. Traverser l'Aisne, ensuite chercher à gauche un vague sentier qui suit la rive. Remonter ainsi l'Aisne sur 150 m jusqu'à l'entrée. L'entrée amont (B5) se situe à 100 m à l'amont d'une maison isolée, en face des "Rochers d'Ozo". Là aussi il faut traverser l'Aisne. L'entrée supérieure (B1-Fosse Crahay) est **fermée!**

### A L'INTERIEUR DE LA GROTTTE

**Vous devez suivre les règles imposées par le Code Déontologique (U.B.S). En plus valent les règles suivantes:**

- 11) **Concrétions: On ne touche pas aux concrétions!** Souillure par mains, bottes ou vêtements boueux doit et peut être évité à tout prix.
- 12) **Rubans:** Certains endroits concrétionnés de la grotte sont délimités par des rubans rouges et blancs. Il n'est pas permis de passer outre, ou de les enlever, **même pas à des fins photographiques**. Ces rubans ne cachent rien et ont pour unique but de limiter les dégâts à des endroits ou des chemins précis.
- 13) **Déchets:** Tous les déchets doivent être ramenés à la surface.
- 14) **Carbure:** La grotte ne peut être visitée qu'avec un **éclairage électrique**. **L'utilisation de l'éclairage à l'acétylène est strictement interdite!** (trop polluant + peu commode dans une grotte mouillée et boueuse comme celle-ci).
- 15) **Désobstruction et exploration:** Il n'est pas permis de faire des travaux de désobstruction dans la grotte sans préalable permission du SC AVALON. L'élargissement des étroitures est également défendu, ceci pour conserver le caractère sportif de la grotte.
- 16) **Mesures de sécurité:** Une combinaison néoprène est recommandée. Chaque membre de l'équipe doit se sentir à son aise dans des passages ultra-aquatiques, la traversée demande même le passage en apnée d'un siphon de 3 m. de long (passage des Pieds Humides). Prévoyez une couverture de survie, éclairage de réserve, un peu de nourriture. N'entrez pas dans cette grotte quand il a un risque de forte crue (orage d'été, fonte de neige) car si l'Aisne déborde, la grotte s'inonde partout! Une montée des eaux dans la grotte de 5 centimètres, fait siphonner toutes les voûtes-mouillantes. Prudence aussi dans les passages instables (trémies)...
- 17) **Parcours:** La plupart des passages clefs sont marqués avec des flèches. Etudiez quand même la description et la topo avant de partir.

Nous vous souhaitons une traversée agréable...